



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil communal du
mercredi 20 février 2019 à 20h30
au Complexe communal du Léman

La 22^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 1^{ère} de cette année 2019, est ouverte à 20h00 au Complexe communal du Léman par M. René Piller, Président pour cette année 2018-2019, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

M. le Président : Avant d'ouvrir cette séance, je vous informe de la présence de Madame Olga Aguilar, laquelle est intéressée à reprendre la fonction de Secrétaire. Elle a déjà assisté à la votation fédérale du 10 février et afin de se faire une idée du travail à effectuer, elle assistera à notre séance et sera assise à proximité des scrutateurs afin de mieux comprendre les débats. Bien entendu, elle a été informée qu'elle ne pouvait pas prendre la parole et d'intervenir dans les débats. Si elle accepte son mandat, elle sera présentée à l'assemblée lors de notre séance du 13 mars prochain et, comme le stipule l'article 12 de notre règlement, une élection sera menée.

Concernant l'ordre du jour, je me dois d'inverser les points 1 et 2. En effet, nous allons tout d'abord assermenter Mme Grätzel puis nous passerons au point 2, à savoir l'appel.

M. le Président ouvre la discussion sur cette modification préalable de l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote.

La modification de l'ordre du jour proposée par M. le Président est acceptée à l'unanimité.

1. Assermentation de Mme Carole Grätzel

L'ordre du jour appelle la prestation de serment d'une nouvelle membre du Conseil communal. Avant l'assermentation de sa nouvelle membre, l'effectif du Conseil est de 59 membres.

M. le Président procède à la prestation de serment de la nouvelle membre du Conseil communal ayant accepté son siège repourvu conformément à l'article 10 du RCC, soit :

- Mme Carole Grätzel, suppléante à M. Alexey Kovgar

M. le Président prie la nouvelle membre du Conseil communal de venir se présenter devant l'assemblée et demande à cette dernière de se lever. M. le Président donne lecture du serment en demandant à Mme Carole Grätzel de lever la main droite pendant la lecture. Après lecture du serment, M. le Président procède à l'assermentation de la nouvelle membre en lui demandant de prononcer les mots « je le jure » ou « je le promets ». Tel est fait par Mme Carole Grätzel.

M. le Président le remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de son serment, lui souhaite plein succès dans ses activités législatives au service de notre

Commune, puis lui demande de prendre place au sein de l'Assemblée. M. le Président prie l'assemblée de bien vouloir s'asseoir.

L'effectif du Conseil après assermentation est de 60.

2. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 5 février 2019, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60

Excusés : 9 Mmes Dubuis, Fröhlich, Grzelak-Guidon, Willi.
MM. Gass, Golaz, Hunziker, Liechti, Richards

Absents : 1 M. Walpen

Présents : 50

Majorité absolue : 26

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 février 2019

M. le Président : Nous avons formellement 15 points à l'ordre du jour. Pour différentes raisons, je me dois de retirer le point 8 « dépôt de la proposition du bureau ». Dès lors, les points 9 à 15 deviennent les points 8 à 14.

M. le Président ouvre la discussion sur cette modification et sur cet ordre du jour modifié.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote.

L'ordre du jour de la séance du 20 février 2019 tel que modifié est accepté par 48 voix pour et 1 abstention.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018

PV n° 09/18 du 12 décembre 2018.

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun Conseiller ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. Laurent Clerc : A la dernière ligne de la page 12, il faut supprimer une répétition.

M. Brandt : A la fin de la page 15, il faut remplacer le début de mon intervention par « Ce ne sont pas toutes les successions en ligne directe qui ont été exonérées d'impôts, mais uniquement celles... ».

M. Gygax : A propos du même sujet, dans mon intervention à la page 15, il faut remplacer « les impôts » par « des impôts ».

Mme Burrus : M. Walpen étant absent, je me permets de demander à sa place la correction de son intervention à la page 7, concernant l'erreur de frappe sur le montant de 3 millions (et non pas de 30 millions).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote.

Le PV n° 09/2018 du 12 décembre 2018 est accepté par 42 voix pour et 7 abstentions.

5. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Evénements passés. Parmi les événements qui ont marqué la vie de notre Commune, on mentionnera en particulier :

- 22 décembre : le Noël villageois organisé par l'Union des sociétés locales. Je remercie Monsieur Gygax, Président de l'USL, et par votre intermédiaire, vous prie de féliciter et remercier tous les bénévoles et les sociétés qui étaient présents pour que tout se déroule parfaitement. Monsieur le Syndic, je me permets de passer par vous afin de remercier chaleureusement le personnel communal pour tout le travail et la décoration qui a été faite. C'était une magnifique soirée.
- 24 décembre : la célébration œcuménique à l'Église romane.
- L'exposition végétale à l'Espace 52.
- 10 février : votation fédérale sur l'objet « Stopper le mitage pour un développement durable du milieu bâti ». 2045 électeurs inscrits, 970 bulletins rentrés, 14 blancs, 5 nuls, 951 valables. L'initiative est refusée à 622 non contre 329 oui. Taux de participation de 47,73 %.

Evénements à venir. Le Bureau vous communique quelques dates à retenir :

- Prochaines séances du Conseil : les mercredis 13 mars, 10 avril, 5 et 26 juin.
- 7 mars : assemblée générale de l'Association du Foyer Paroissial
- 7 mars : dans ces locaux, le SDOL organise des ateliers pour approfondir les différentes thématiques dans le projet du plan directeur intercommunal de l'ouest lausannois. Vous avez reçu cette invitation par courriel.
- 8 mars : assemblée générale de la société de la société de gym dans ces locaux
- 14 mars : assemblée générale au Motty de l'ADIRHE /Association pour la défense des intérêts de la région des Hautes Écoles.
- 15 mars : rapport annuel du SDIS à Chavannes-près-Renens.
- 16 mai : Rencontre avec le Conseil communal de Préverenges. Des informations vous seront communiquées en temps voulu.
- 23 mai : Conférence du PALM à la salle Métropole de Lausanne. Les membres des législatifs et des exécutifs des 26 Communes de l'agglomération sont convoqués. Vous recevrez en avril une invitation.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Comme vous l'avez probablement lu dans les journaux récemment, les Communes de l'Ouest lausannois ont débuté la phase de consultation pour le nouveau Plan directeur intercommunal. Parmi les différentes manifestations prévues, je vous remercie de noter la date du jeudi 7 mars à 17h, 18h et 19h, dans cette salle, où se tiendront différents ateliers pour approfondir plusieurs thématiques de ce Plan. Vous aurez l'occasion de pouvoir vous exprimer. A terme, une fois la phase de consultation terminée, l'ensemble des Conseils communaux des 8 Communes devront se prononcer sur ce document.

Ma seconde communication concerne la Fête des Vignerons. Comme Commune viticole, Saint-Sulpice sera représentée lors du spectacle de cet été. Notre appel à trouver un volontaire étant resté vain, le comité a désigné un habitant d'Echandens pour porter la bannière de Saint-Sulpice lors des spectacles et des cortèges de la Fête.

Ma prochaine communication concerne le tilleul de la place du Débarcadère. Comme annoncé précédemment, son état de santé nous pose bien des soucis. La partie centrale du tronc s'ouvre lorsqu'il y a des rafales de vent. La situation devenant dangereuse, nous allons malheureusement devoir procéder à l'abattage avant la saison estivale afin d'éviter tout risque pour les promeneurs. La Municipalité a déjà décidé de replanter au même emplacement un nouveau tilleul qui à son tour grandira, pour le bonheur des générations futures.

Pour terminer sur une note positive, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons signé aujourd'hui l'acte d'achat de la parcelle 187, en accord avec le préavis voté par votre Conseil le 7 novembre dernier.

M. Brandt : Concernant les travaux du Bochet, les travaux de réfection ont été terminés à la fin de l'année passée. Il reste à effectuer la pose définitive du tapis sur la chaussée. Cette opération se fera en début des vacances d'été 2019. La date vous sera donnée en amont. Afin que les travaux ne durent que 24 heures, il a été décidé que la circulation serait totalement fermée durant les travaux. Des solutions seront proposées aux riverains et pour des questions d'urgence. Dans l'intervalle, le service technique travaille activement à maintenir les coûts de ce chantier au plus bas, malgré plusieurs surprises que nous avons pu avoir avec notre mandataire à ce sujet. Nous n'avons pas de chiffres définitifs à vous communiquer pour le moment.

La seconde communication concerne le groupe de réflexion sur la rue du Centre. Nous vous avons informé de notre préoccupation concernant la circulation. Avant de mettre en œuvre des mesures, nous avons émis le souhait de rencontrer toutes les personnes concernées ou intéressées pour échanger sur leurs idées ou leurs propositions. Quelques personnes se sont manifestées. Si des personnes supplémentaires souhaitent rejoindre ce groupe, elles sont conviées le 6 mars à 20h à la rue du Centre 47.

Mme Merminod : Concernant la bibliothèque, ce sont 18'850 livres qui ont été empruntés en 2018, pour un collège qui compte environ 300 élèves. Pour comparaison, dans un collège d'une Commune voisine comptant 1400 élèves, les prêts se sont élevés à 24'000 livres. Notre bibliothèque fonctionne donc très bien.

Ma deuxième communication concerne l'école. Elle a organisé la semaine passée une semaine sans écran. Celle-ci a connu un certain succès, surtout dans les petites classes. Les retours ont été positifs, et plusieurs enfants ont apprécié de pouvoir faire autre chose avec leurs parents. Certains enfants ont même demandé que l'on réitère ce type de semaine.

Ma dernière communication concerne l'AJESOL, qui fêtera ses 10 ans le 31 août. Cette fête aura lieu à Chavannes-près-Renens et tous les enfants des Communes sont invités. Cette fête leur est dédiée.

M. Panzera : J'ai trois communications à vous faire. Ma première concerne le retrait du préavis n°15/18 concernant les nouveaux statuts de l'ORPC de l'Ouest lausannois (ORPC ROL). Pour

donner suite à une remarque importante de la commission du Conseil Communal de Bussigny traitant ce sujet, à propos de la dénomination peu claire du CODIR (à savoir Comité de Direction et/ou Comité Directeur) dans plusieurs articles des nouveaux statuts proposés, et avec l'accord de la juriste du SCL (Service cantonal des Communes et du Logement), le Comité de Direction de l'ORPC ROL a décidé de retirer ce préavis. Cette décision était aussi renforcée par une incohérence de l'article 10, relative aux démissions des membres du Conseil Intercommunal. La notion de Conseiller municipal sera supprimée. Cet article sera réitéré. Par la même occasion, l'article 40 sera complété comme suit : « *Ils abrogent et remplacent toutes les versions antérieures des statuts* ». Un nouveau préavis sera soumis aux sept Conseils Communaux du district et au Conseil Général de Villars Ste-Croix en automne, après une validation par le CODIR et par le Conseil régional de l'ORPC.

Ma deuxième communication est relative au préavis n°03/17 concernant la démolition et assainissement de la parcelle N° 339. Comme certains l'ont peut-être déjà constaté, nous avons procédé à la démolition de la villa située sur notre parcelle 339 aux Pâquis 7, en adéquation avec le préavis susmentionné. L'assainissement va suivre son cours par l'addition de terre végétale sur le trou existant et par la pose d'une clôture délimitant le périmètre de ce terrain, à compter de ce printemps.

Ma dernière communication est relative au préavis n° 18/17 concernant la modernisation de la connexion informatique des services communaux. La pose de la fibre optique entre le réseau cantonal & les bâtiments communaux aux Centre 52, 60 et 47 a été exécutée ces quatre derniers mois. La connexion des services est actuellement en cours, ainsi que la pose d'antennes Wi-Fi. Deux antennes Wi-Fi publiques seront bientôt disponible sur la place du Village et au Centre 52. La pose de la fibre en direction de l'école est actuellement en cours. Dès ce printemps, les travaux de pose de cette connexion vont reprendre en direction du Centre 59 (Salle du Conseil) et de la croisée du Chemin du Laviau et de la Rue du Centre.

Mme Theumann : Le soir du 2 avril, l'Eglise romane sera illuminée en bleu, comme chaque année, à l'occasion de la journée de lutte contre l'autisme.

6. Préavis n° 01/19 : « Rachat à l'association pour le Foyer de Saint-Sulpice du droit de superficie incluant le bâtiment du Foyer paroissial »

M. le Président : A la demande de la Municipalité et avec mon accord, la commission immobilière s'est déjà réunie et celle-ci nous a transmis son rapport daté du 1^{er} février 2019.

M. Pache a présidé la Commission immobilière qui s'est réunie le 23 janvier 2019 en présence de M. le Municipal Panzera.

M. le Président passe la parole au rapporteur, Mme Leonardi, pour la lecture des conclusions du rapport.

Ni la commission ni la Municipalité n'ayant de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis n° 01/19.

M. Del Boca : J'aurais aimé avoir des précisions concernant la création d'un nouveau fonds de réserve. Je ne pas très bien saisi pourquoi l'on veut faire ce fonds de réserve affecté.

M. Panzera : Comme vous pouvez l'imaginer, et comme vous avez pu l'entendre à la lecture des conclusions du rapport de commission, le bâtiment est vétuste. Ce fonds de réserve va

servir de valeur de transaction au cas où l'on viendrait, éventuellement durant les prochaines législatures, remplacer le foyer par une nouvelle salle multi-usages. Cette dernière devrait nécessairement tenir compte de la surface requise par l'association du foyer paroissial, afin d'en assurer sa pérennité.

M. Del Boca : Je vous remercie, mais je ne comprends pas pourquoi on va bloquer ce montant de CHF 170'000.- alors que cet engagement est pris dans l'acte notarié. Je ne vois pas ce que ça amène de plus.

M. Brandt : Il s'agit plutôt d'une question comptable. Le montant de CHF 170'000.- ne va pas être mis concrètement dans un fonds. Comptablement parlant, nous allons garder en mémoire ce montant dans nos fonds de réserve, mais cela ne signifie pas que nous allons concrètement les « sortir » de notre bourse communale. Il sera adossé à nos actifs. Il ne faut pas croire que l'on a une fortune supplémentaire en plus de nos actifs. Ce fonds permettra cependant, à l'avenir, aux personnes en charge de la rénovation ou reconstruction de ce bâtiment, de rappeler que ce montant devra être consacré en faveur des besoins de l'association paroissiale. Pour précision, il s'agit d'une obligation cantonale incombant aux Communes de mettre à disposition du Pasteur des locaux suffisants pour le catéchisme et pour ses autres activités.

M. Mouvet : Concernant ce fonds affecté, la création de ce fonds impacte-elle les capacités d'autofinancement de notre Commune ?

M. Panzera : En principe, non. Car il n'y a pas de transfert de cash. Ce montant est purement virtuel. Il est simplement transféré et affecté. En complément de l'explication de M. Brandt, j'aimerais rajouter un élément. Supposons qu'à l'avenir, pour une raison ou une autre, l'on doive reconstruire quelque chose. Ce montant permet d'assurer à l'association qu'une salle et un bureau lui seront consacrés, permettant ainsi à la Commune de respecter l'obligation légale en la matière.

M. Mouvet : Je me demande tout de même si l'engagement écrit et notarié de la Commune ne suffit pas.

M. Brandt : Je ne comprends pas pourquoi on s'attarde là-dessus. Le fait est que le prix de la transaction est de CHF 170'000.-. Il s'agit d'une bonne opération pour la Commune, car ce montant revient dans le bâtiment, certes pour une affectation précise, mais qui existe déjà. Le fait de créer un fonds affecté ne change rien. En réalité, cela pourrait affecter la capacité d'autofinancement de la Commune uniquement le jour où l'on active ce fonds, mais pas aujourd'hui.

M. Del Boca : Dans ces conditions, je me demande à quoi sert l'article 14 de l'ordre notarié. Il me semble tout de même, et bien que cela ne me dérange pas outre mesure, que la création de ce fonds fasse double emploi avec cet article 14.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant le préavis n°01/19.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 01/19 ;
- Vu le rapport de la commission immobilière et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 43 voix pour et 6 abstentions

- d'accorder à la Municipalité le droit de radier la servitude 010-2002/002604 ;
- d'accepter la reprise des constructions et installations construites sur la parcelle 328 de Saint-Sulpice ;
- de créer un nouveau fonds de réserve doté de CHF 170'000.- destiné à la réalisation ultérieure d'un bureau pour le pasteur et d'une salle pour 25 personnes à usage exclusif de la paroisse.

7. Dépôt de la pétition « Pour un meilleur accès à notre déchetterie »

M. le Président : Vous avez reçu une copie de ladite pétition. Pour votre information cette pétition a récolté 144 signatures dont 119 valables. Les listes se trouvent au greffe. Étant donné que nous n'avons pas de commission permanente des pétitions, une commission ad hoc sera nommée. La présidence reviendra à l'ASSE. Celle-ci devra entendre le pétitionnaire ainsi que le ou les membres de la Municipalité concernés. Suite à cette rencontre, la Commission délibérera et proposera au Conseil communal : i) soit de transférer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis ; ii) soit de transférer la pétition à la Municipalité pour étude et communication ; iii) soit de classer ladite pétition. Un rapport devra être fait par la commission. Au vu de la proximité de notre prochain Conseil, j'autorise ladite commission à nous transmettre le rapport pour le 28 mars. Étant donné que je serais absent, je vous remercie de déposer votre rapport directement au greffe.

M. le Président ouvre la discussion sur la pétition.

Mme Burrus : Le groupe ICD trouvait inutile de créer une commission pour cela, considérant que tout le monde est d'accord avec les problèmes existant à la déchetterie. Nous pensons que renvoyer directement la pétition à la Municipalité éviterait du travail quasiment inutile à une commission.

M. Pache : En complément de l'intervention de Mme Burrus, notre article 66, alinéa 3, prévoit que si la pétition porte sur une compétence de la Municipalité, celle-ci doit être transmise sans délai à l'autorité compétente. Il me semble que ces problèmes de déchetterie ne sont pas de la compétence du Conseil, mais bel et bien de la Municipalité. Je rejoins donc Mme Burrus.

M. le Président : Le passage par une commission permettrait d'étayer et de donner un canevas plus clair concernant le contenu de la pétition et permettrait également de proposer au Conseil, parmi les trois possibilités évoquées précédemment, laquelle serait la plus pertinente.

M. Del Boca : J'irais dans le même sens. En effet, si l'on regarde cette pétition, on remarque qu'il y a deux aspects. Le premier concerne la sécurité et l'acquisition de rampes. Ce sont des aspects pratiques à régler rapidement, qui relèvent avant tout des compétences de la Municipalité. Le deuxième aspect concerne l'élaboration de différents grands projets sur le

futur de la déchetterie et de la voirie, qui sont donc à plus long terme. Je pense donc qu'il n'y a pas besoin de nommer une commission, et qu'il faut demander directement à la Municipalité de répondre au premier aspect, et, le cas échéant, d'attendre que les projets à plus long terme ne deviennent plus palpables avant de proposer une réponse sur le second aspect.

M. Equey : Je rejoins également M. Del Boca.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant la prise en considération et le renvoi direct et immédiat à la Municipalité pour étude et réponse.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice décide par 48 voix pour et 1 abstention de prendre en considération la pétition « Pour un meilleur accès à notre déchetterie » et de la renvoyer directement à la Municipalité pour étude et réponse.

8. Dépôt du préavis n° 02/19 : « Demande de crédit de CHF 44'000.- pour l'informatisation de la location des salles communales »

La Municipalité n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion.

M. Laurent Clerc : J'enjoins la commission qui sera chargée de l'étude de ce préavis de faire bien attention à la répartition des coûts, de s'assurer que le cahier des charges soit clairement défini et enfin de vérifier que le développement spécifique de la solution n'induisse bel et bien pas de coûts de maintenance - puisque l'interface s'intégrera dans le site web existant - ce qui serait, le cas échéant, une première.

M. Chappuis : Le montant me semble élevé. De plus, je me pose la question de savoir si d'autres Communes ne disposent pas de systèmes similaires qu'il serait possible d'acquérir. J'espère donc que la commission pourra nous donner des réponses à ces questions. J'aimerais aussi souligner que, pour des non-initiés, la terminologie utilisée dans ce préavis n'est pas intuitive et mériterait d'être vulgarisée.

M. Panzera : La Municipalité prend bonne note de cette remarque et la commission sera informée sur ces aspects-là.

Mme Salas : Effectivement, CHF 44'000.- me semblent représenter un montant bien élevé. Combien de salles vont être équipées de ces écrans et à combien se montent les coûts annuels de maintenance ?

M. Panzera : Il s'agit de gérer la location d'une dizaine de salles. Chaque salle est indépendante dans le système. D'autre part, quand on parle d'écran, on entend l'écran virtuel sur le site internet, permettant de dialoguer avec le logiciel de gestion des salles. A nouveau, la commission sera renseignée sur ces aspects. Concernant les frais de maintenance, la commission sera renseignée via la spécialiste qui nous accompagne sur ce projet.

M. Spaccapietra : Il me semble que le terme d'interface serait plus approprié que celui d'écran. Ceci dit, ce devis me semble être tout-à-fait approximatif et donne l'impression d'être rédigé par un amateur. Certaines choses me semblent inadmissibles. Par exemple le fait de baser le préavis sur une seule offre. Pour information, je ne connais pas cette société qui a fait l'offre, mais je me renseignerai dans l'intervalle. De plus, les prix sont en effet exorbitants.

Vu que le préavis demande le développement de la solution informatique, cela signifie qu'il part du constat qu'une telle solution n'existe pas. Or, cela fait au moins vingt ans que des logiciels de gestion de location des salles existent. Toutes les grandes institutions disposent de ce type d'outils. Je ne pense donc pas du tout que l'on ait besoin de développement. De plus, il est noté qu'il y aura une extension du site web. Cela me semble discutable. En résumé, je ne trouve rien de valable dans ce préavis.

M. Mouvet : Deux points m'interpellent. Tout d'abord, il y a une dizaine de salles à gérer, qui seraient toutes spécifiques. Ne serait-ce pas l'opportunité pour la Municipalité de rationaliser et de systématiser les divers processus relatifs à ces différentes salles ? Deuxièmement, dans le domaine de l'informatique, nous pouvons avoir des rapports 1:5 entre différentes offres pour le même service informatique. Avoir trois offres me semble donc un minimum.

M. Panzera : Il ne s'agit pas seulement d'un logiciel qui permet la réservation des salles, mais qui permet une série de fonctionnalités, notamment de gestion, de facturation et de paiement par carte bancaire de la location des salles. Concernant la simplification et la standardisation, l'administration communale a déjà fait beaucoup d'efforts en ce sens. Cependant, il est évident que nos différentes salles ont des caractéristiques très différentes. Concernant les expériences dans les autres Communes, chaque logiciel a dû être customisé pour répondre aux spécificités de chaque Commune. Il n'existe donc pas de standard en soi. Ceci dit, nous pouvons en effet demander d'autres offres, et être vigilants sur la précision du contenu du cahier des charges.

M. Laurent Clerc : J'ai entendu plein de commentaires sur le montant du préavis. Il est en réalité relativement dérisoire dans le domaine de développement de logiciels. Il est surtout à mettre en regard avec le périmètre que l'on ne connaît pas. Il appartiendra à la commission de s'assurer de l'adéquation entre ce montant et le périmètre correspondant. Indépendamment de cela, on peut néanmoins saluer l'initiative qui s'inscrit dans le développement de services de cyber-administration à valeur ajoutée à destination de la population. Cette direction est donc plutôt une excellente chose. Je pense donc qu'il faut laisser la commission faire son travail dans un premier temps. Concernant le nombre d'offres, il serait en effet bénéfique de disposer de plus d'offres. Ceci dit, le montant proposé est tellement faible pour les sociétés informatiques que la plupart ne sont pas intéressées à rédiger une offre pour un montant si bas. Je souligne en tout cas l'importance de cette initiative afin de fournir des outils digitaux à la population.

M. Racine : Je ne peux que soutenir ce qui a été dit par M. Laurent Clerc. Pour précision, selon la loi, nous devons demander minimum trois offres uniquement si le montant total dépasse CHF 50'000.-. Pas au-dessous.

M. Dijamatovic : J'admets que nous avons besoin de ce type d'outils digitaux. En revanche, quelques expériences professionnelles me font penser que ce montant de CHF 44'000.- ne sera possiblement pas tenu. Je crains sérieusement que le montant soit dépassé, car la phase de développement spécifique à notre Commune demande beaucoup de travail. Je trouve également que ce préavis me semble trop succinct. Quoiqu'il en soit, tout ce qui est fait sur mesure coûte très cher. Je trouve donc assez imprudemment de commencer un travail de ce type-là avec une seule offre. Je me demande donc si la Municipalité ne devrait pas revenir avec un préavis plus fourni.

M. Panzera : Concernant le nombre d'offres, nous avons déjà contacté plusieurs fournisseurs. De plus, derrière ce préavis, nous avons une offre beaucoup plus détaillée que celle présente dans le préavis. Nous ne l'avons pas faite figurer dans le préavis, pour confidentialité. En effet,

il suffirait dans ce cas à n'importe quelle société de reprendre exactement la même offre et de nous proposer un montant inférieur. Enfin, concernant le contenu limité du préavis, je comprends vos préoccupations. Je suis sûr que la personne adéquate pourra répondre à toutes les interrogations de la commission.

M. Hirsch : Je rebondis dans le sens de l'intervention de M. Dijamatovic. Sans mettre en cause l'utilité de cette proposition, je rappellerai cependant que l'on parle d'un investissement de CHF 44'000-, et ce dans un contexte budgétaire difficile. Il semblerait donc normal que cet investissement soit justifié d'un point de vue financier. Il faudrait donc quantifier le retour sur investissement permis par ce préavis, notamment les ressources humaines.

M. Weber : Je rejoins mes collègues Messieurs Dijamatovic et Hirsch. Ce qui me fait douter, c'est de voir 17.5% du montant total dédié à des imprévus.

M. Laurent Clerc : Les réserves pour imprévus se situent généralement plutôt au-delà des 20% dans le domaine. Les provisions prévues dans le préavis sont donc plutôt normales et justes. Je pense qu'il faut vraiment laisser faire la commission, qui aura accès au cahier des charges précis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Une commission ad hoc sera nommée, présidée par l'ICD. M. le Président demande que le rapport soit transmis avant le jeudi 28 mars au greffe et non à lui-même, étant absent à cette période.

9. Dépôt du préavis n° 03/19 : « Route cantonale RC1 – étape 3 »

La Municipalité n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion.

Mme Kaeser-Moser : Je sais que l'on n'a pas le choix et que le Canton nous oblige à participer à ces travaux et à les financer partiellement. Par contre je regrette que les questions de sécurité entre la piste cyclable et les piétons soient proposées toujours sous la même forme. Je trouve que, notamment avec les vélos électriques, ces systèmes de piste double sont dangereux. En effet, les gens circulent vite et la route est sombre la nuit. Je trouve dommage que le Canton et ses services n'arrivent pas à apprendre de leurs erreurs.

M. Rodriguez : Une fois que le rapport sera fait et qu'il sera soumis à notre assemblée, imaginons que cette dernière le refuse. Que se passerait-il alors ?

M. Brandt : Je vais d'abord répondre aux questions simples concernant la sécurité et l'éclairage. Tout d'abord, c'est le Canton qui impose les normes, parfois de manière très stricte et jusqu'à l'absurde, comme nous avons déjà pu le voir. Ceci dit, la troisième étape est quand même plus simple que les étapes n°1 et 2. Il y a moins de spécialités. Il n'y a aussi qu'un seul giratoire, d'un type différent de ceux mis en cause par Mme Kaeser-Moser. Concernant l'éclairage, les tronçons prévus seront mieux éclairés que les tronçons actuels parce qu'il y aura des réverbères qui seront mis à intervalles réguliers, en principe au milieu de la chaussée. Concernant la question de M. Rodriguez, un refus serait le scénario catastrophe que personne n'a envie d'imaginer. De façon plus fondamentale, même si la Commune reste souveraine dans ses choix, il ne faut pas oublier que ce projet reste une très belle opportunité pour nous. C'est une opportunité pour nos infrastructures, pour la mobilité douce, mais aussi pour nos finances. Il ne faudrait surtout pas laisser passer le cofinancement que nous offre le Canton. Quoiqu'il en soit, si votre Conseil devait refuser le préavis, je n'ai pas de réponse ferme sur ce

qui se passerait. Est-ce qu'ils vont quand même faire le projet sans nous et puis payer à notre place ? Je ne le pense pas.

M. Hanlon : J'imagine que ce projet doit également être voté par Ecublens. Savez-vous où en est le Conseil communal d'Ecublens dans le processus de vote ? Deuxièmement, est-ce qu'on a le choix de proposer certaines modifications ou vote-t-on sur le tout, sans possibilité de modifications ?

M. Brandt : Sauf erreur, Ecublens a traité de ce cas le 18 février. Ceci dit, ils n'ont pas la même procédure que chez nous : ils font directement la discussion et le vote en plenum le jour du dépôt du préavis. La commission se réunit en amont. Pour précision, le Canton doit également se prononcer, probablement début mars sauf erreur.

Concernant la seconde question : tout ce qui a été mis à l'enquête, ça ne va plus changer. On ne va pas refaire des aménagements différents, changer l'axe de la route et autre. Le Canton ne nous laisse donc pas de marge de manœuvre. Ceci dit, sur des questions d'éclairage ou sur des questions de mobilier urbain, il y a des choses qui devront être adaptées au contexte et à l'environnement de chaque Commune. Ne serait-ce que les arrêts de bus par exemple. Cependant, cela reste des questions secondaires par rapport à la chaussée en elle-même et aux chaussées de mobilité douce.

M. Rodriguez : Concernant les dépenses qui sont à la charge de la Commune, spécifiées à la page 18 pour CHF 2'400'000.-, la Commune a-t-elle un droit de regard ? Est-ce que quelqu'un de la Municipalité peut voir les comptes de ce qui est dépensé, de ce qui est économisé, de ce qui est réellement réalisé durant tout ce tronçon ?

M. Brandt : Théoriquement, oui. On peut faire tous les contrôles que l'on souhaite. Cependant, la masse de documents est gigantesque. Nous n'avons donc pas les ressources à l'interne de la Commune pour éplucher une telle masse d'informations. Ceci dit, c'est la DGMR qui est le maître d'ouvrage principal. C'est donc eux qui sont chargés de contrôler ces dépenses. C'est eux également qui ont les ressources humaines et les mandataires pour le faire d'ailleurs. Une précision : sur ces questions, on tire tous à la même corde. S'il y a des dépassements, c'est 80% pour le Canton. Donc le Canton a aussi tout intérêt à limiter ces coûts.

M. Mouvet : Je reviens sur ce qui a été dit sur les possibilités de changer le projet. De mémoire, dans l'étape n°1, la Commune avait demandé un giratoire au sommet du chemin du Pâqueret, qui n'était pas compris dans le projet initial. Ma deuxième question concerne l'éclairage, qui est à charge de la Commune. Est-ce qu'on a une idée d'un devis ou de quelque chose, d'un montant qui pourrait nous être attribué ? Un préavis supplémentaire nous sera-t-il présenté pour ces dépenses ?

M. Brandt : D'abord sur les adaptations : de toute façon, une adaptation nécessiterait une enquête publique. Moyennant le respect des procédures, et moyennant de payer des plus-values, ce n'est sûrement pas impossible. Cependant, cette discussion reste très théorique et ne devrait pas arriver dans la réalité. Concernant l'éclairage public, c'est un des postes qui figurent dans le devis pour CHF 238'000.- de mémoire, donc il n'y a pas de nouveau préavis qui sera rendu à ce sujet.

M. Laurent Clerc : Quand on voit le résultat de l'étape n°1 et de l'étape 2, ainsi que les montants engagés, pour finalement obtenir une péjoration globale de la fluidité sur cet axe, on peut douter que l'étape n°3, à CHF 2'400'000.-, améliore quoi que ce soit.

M. Racine : Que se passe-t-il en cas de dépassement du budget ? Qui prend en charge les dépassements.

M. Brandt : Tout dépend des causes du dépassement et du poste de l'ouvrage concerné. Il existe différentes clefs de répartition, en fonction des postes. De plus, un dépassement peut être causé par une faute de l'entrepreneur. Dans ces cas-ci, cela peut parfois être à lui de prendre en charge le dépassement.

M. Lehmann : Au vu des projets cantonaux et fédéraux pour réduire les goulets d'étranglement, je ne vois pas beaucoup d'avantages à cette troisième étape. Notamment par rapport aux vitesses autorisées sur les différents tronçons et concernant Morges et l'autoroute.

M. le Président : Comme indiqué dans le préavis, tout ce qui a trait à Morges sera plutôt inclus dans la quatrième partie.

M. Del Boca : Les abribus sont-ils payés par la Commune par les TL ? Il me semble me souvenir que dans une des premières parties, la Commune n'avait pas dû les prendre en charge.

M. le Syndic : Les abribus qui avaient été proposés à l'époque pour la gloire du learning center coûtaient CHF 80'000.- par abribus. La Commune avait décidé que ces abribus étaient pour desservir les hautes écoles et qu'elle ne voulait pas mettre un prix pareil pour ce genre d'édifice. Le Canton les avait alors pris à sa charge. Mais les abribus qu'il y aura sur la partie 3 seront quant à eux des abribus tout simples qui sont nettement meilleur marché, mais à charge de la Commune.

M. Hanlon : J'aimerais juste rebondir vite sur cette question d'abribus parce que moi j'utilise celui du Bochet tous les jours, et c'est terrible. Surtout en hiver le banc est froid car il est en aluminium, il n'y a pas de lumière. Il n'y a pas beaucoup de protection.

M. le Syndic : Celui du Bochet n'a effectivement pas d'éclairage. Dans la révision des futurs abribus qu'il y aura dans la localité puisque on viendra avec un préavis, il y a 11 abribus à changer. Ils seront calqués sur le modèle de celui qui est devant la maison de Commune, voire celui du Bochet. Ce dernier n'a pas d'éclairage car il n'y a pas de ligne électrique qui a été tirée. Nous avons demandé une offre au constructeur pour qu'on puisse y placer des cellules photovoltaïques. Cela nous reviendra meilleur marché plutôt que d'ouvrir la route et de tirer une ligne électrique. Quant à la modernité des abribus, effectivement ils sont peut-être moins confortables que les anciens mais il y a beaucoup moins de dégradations que sur les anciens aussi.

M. Hanlon : Juste rapidement pour dire que l'abribus d'avant avait l'électricité et celui qui est là maintenant n'en a pas.

M. le Syndic : Je ne peux pas vous dire aujourd'hui avec précision ce qui s'est passé, mais le Service technique y travaille et nous allons y remédier dès que possible.

M. Gygax : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Juste une chose : après l'émotion un petit peu de pragmatisme. Je vous rappelle ce qui vous est demandé dans ce préavis, c'est d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage et c'est joliment tout.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Une commission ad hoc sera nommée, présidée par l'ASSE. M. le Président demande que le rapport soit transmis avant le jeudi 28 mars au Greffe et non à lui-même, étant absent à cette période.

10. Dépôt du postulat « Saint-Sulpice en route pour l'automobile individuelle électrique »

Dépositaires : MM. Pache, Strobel et Bizzo.

M. le Président passe la parole à M. le co-déposant Pache pour la lecture de la substance du postulat.

La Municipalité n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion.

M. Hirsch : Je ne peux que saluer cette initiative, le but étant certainement très honorable. Je pense ceci dit que la mobilité individuelle reste individuelle, alors que les autorités cantonales ou fédérales semblent plutôt privilégier les transports collectifs. De plus, le postulat demande une étude extrêmement large. Or, nous avons déjà de la peine à remplir correctement nos missions d'administration communale. Il faut donc prioriser. Ce projet me semble plutôt devoir être mené par des institutions à des échelles bien plus grandes que celle de notre Commune.

M. Dijamatovic : Je rejoins M. Hirsch. Tout est intéressant dans ce qui est présenté dans ce postulat, mais il faudrait certainement mieux cibler afin d'identifier précisément les meilleures options pour notre Commune. Il faudrait donc s'adresser à des spécialistes. Je me demande en plus si encourager la mobilité électrique ne revient pas à inciter les ménages à avoir deux voitures, une traditionnelle et une électrique. L'idée est bonne. Je pense cependant qu'il faut bien réfléchir et certainement aider la Municipalité à mieux traiter le sujet en passant par une commission.

M. Pache : J'entends bien l'argument. Le postulat indique cependant bien que des mesures pourraient être prises en collaboration avec des acteurs privés et publics. En tant que Conseiller communal, j'utilise l'outil qui est à ma disposition, à savoir le postulat entre autres. Pour réaliser ce rapport, la Municipalité est libre de faire appel à tel ou tel partenaire si tel est son souhait. Je ne demande rien d'autre que notre Municipalité réponde au postulat.

M. Equey : Je rejoins tout-à-fait M. Pache, mais je pense tout de même qu'il existe déjà des choses ailleurs. Il existe certainement des collaborations que Saint-Sulpice pourrait rejoindre.

Mme Probst : Il me semblerait plus adéquat de penser d'abord à la défense des transports publics. Ceci dit, ce postulat est intéressant. Tel une boîte de Pandore, il soulève de nombreuses questions. Je trouverais donc intéressant de passer par une commission, ce qui permet d'élargir la réflexion, par exemple à la création d'un fonds en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, ou en faveur d'autres thématiques liées au développement durable.

Mme Fankhauser : Faisant partie du groupe de travail sur le développement économique et le développement durable, le sujet du postulat me semble particulièrement adéquat. Pour rebondir sur les positions précédentes, pourquoi ouvrir une commission supplémentaire ? Je proposerais plutôt d'intégrer ce postulat dans le développement économique, puisque les deux

sujets sont proches, ne serait-ce qu'à cause des nombreuses synergies qui peuvent être mises en place.

M. Mouvet : Je salue également le postulat de M. Pache et consorts. Ceci dit, il faut maintenant penser au concret, c'est-à-dire en premier les bornes de recharge électrique. Ce que je ne voudrais pas, c'est que Saint-Sulpice soit à la traine sur le réseau de bornes de recharge. Le deuxième aspect concerne les infrastructures. Une voiture qui charge tire beaucoup de puissance. Il faut donc savoir si notre réseau peut supporter cette demande de puissance supplémentaire, si la mobilité électrique se développe à grande échelle.

M. Del Boca : C'est un sujet qui est extrêmement vaste. On parle par exemple du réseau d'infrastructures électriques ou de modifier notre règlement des constructions. Nous devons maintenant nous prononcer sur la recevabilité de ce postulat. Or, notre règlement impose que le postulat ne traite que d'un domaine particulier. Le sujet est ici très vaste, quoi qu'extrêmement intéressant. Au niveau réglementaire, je me demande si cela ne pose pas problème. J'encourage donc la commission à se pencher sur la question.

M. Gygax : Est-ce que notre réseau électrique, en l'état actuel, pourrait supporter 15% de voitures électriques, dans son état actuel ? Je pense que la commission devrait se pencher sur la question.

M. Laurent Clerc : Je ne pense pas que les voitures électriques aient véritablement un avenir, s'agissant d'une technologie de transition. Ceci dit, ce qui est certain à mon avis, c'est que ce n'est pas à la Commune de se positionner sur cet enjeu. La recharge de voiture électrique relève, à mon avis, de la responsabilité privée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président : Nous avons deux possibilités pour la suite. La première possibilité est de prendre immédiatement en considération la proposition et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et réponse. Si le Conseil refuse cette proposition, je serai dans l'obligation de demander au Conseil si un cinquième des membres appuie ce postulat. Si c'est le cas, je ferai voter le Conseil pour que ce postulat soit renvoyé à une commission, laquelle devra uniquement préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du postulat tel que déposé. Vous remarquerez que c'est une contrainte supplémentaire et une procédure plus longue. S'il devait arriver que les deux votes soient négatifs, le postulat serait rejeté.

M. le Président propose de passer au vote concernant la prise en considération immédiate du postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et réponse.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice décide par 28 voix pour, 17 voix contre et 1 abstention d'accepter la prise en considération immédiate du postulat « Saint-Sulpice en route pour l'automobile individuelle » de M. Pache et consorts et son renvoi direct à la Municipalité pour étude et réponse.

11. Dépôt du postulat « Vendre la parcelle 67 afin de financer des investissements à venir »

Dépositaires : MM Pache, Matthey et Gygax, Mme Grzelak-Guidon.

M. le Président passe la parole à M. le co-déposant Pache pour la lecture de la substance du postulat.

La Municipalité n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion.

M. Laurent Clerc : On constate que les comptes de la Confédération sont excédentaires, idem pour ceux du Canton. Je n'en reviens donc pas que l'on en vienne à éventuellement étudier la possibilité d'amputer une partie du patrimoine communal pour financer les investissements, voire le fonctionnement, de la Commune. Il y a donc quelque chose d'aberrant.

M. Spaccapietra : L'objet de ce postulat me semble trop précis. Pourquoi réduire l'étude à une seule parcelle et ignorer complètement les études similaires que l'on pourrait faire sur d'autres parcelles de la Commune ? Je veux donc bien d'un postulat qui demande d'étudier l'opportunité de vendre une parcelle, mais non pas de cette parcelle en particulier, même si celle-ci semble prometteuse.

Mme Berner : Je rejoins mon collègue et pense qu'il faudrait mener cette réflexion de manière plus large qu'une seule parcelle. Au-delà, je pense également que l'on pourrait élargir la réflexion sur les diverses mesures imaginables pour améliorer la situation financière et comptable de la Commune. Quoiqu'il en soit, je pense qu'une commission serait judicieuse.

M. Mouvet : On entend toutes sortes de choses et j'ai l'impression que l'on se mélange les pinceaux. Le problème que nous avons au niveau des finances communales n'est pas au niveau des investissements. Il se situe au niveau du budget de fonctionnement, c'est-à-dire au niveau des charges (que nous ne maîtrisons quasiment pas) et surtout au niveau des recettes. En ce sens, une réflexion doit certainement être faite, mais non pas uniquement sur une éventuelle vente d'une parcelle, mais plutôt sur la valorisation économique du patrimoine communal. Une étude plus globale et avec une réflexion à plus long terme me semble plus adéquate.

Mme Parent : Dans le même sens, ne pourrait-on pas plutôt réaliser nous-mêmes une opération immobilière sur ce terrain, afin d'avoir régulièrement des recettes qui rentrent, tels que des loyers par exemple ?

M. Chappuis : Sans rentrer sur le fond, il me semble nécessaire d'apporter un complément à ce postulat. Cette parcelle est en effet en zone de faible densité, mais pas entièrement. De plus, cette parcelle va quasiment jusqu'aux Rives du lac, et j'ai remarqué qu'il n'existe aucune servitude sur la garantie du passage des piétons le long du lac. Ce serait tout de même dommage que l'on ne puisse plus emprunter ce chemin. Ce serait certainement bien à ce moment-là que la Municipalité envisage une partition de cette parcelle en deux zones : la zone dévolue à de la faible densité qui pourrait éventuellement être vendue, et l'autre zone, qui est une zone de verdure inconstructible, pourrait rester dans patrimoine communal.

M. Strobel : Nous ne savons toujours pas où la Commune en est au niveau de la comptabilité foncière. Ce postulat me semble donc se tromper de cible.

M. le Syndic : Nous travaillons et avançons sur la question des impôts fonciers. Plus de 95% des dossiers à envoyer sont désormais traités. Notre Boursier fait un travail remarquable à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et, après avoir rappelé les procédures de vote expliquées au point n°11 de l'ordre du jour, propose de passer au vote concernant la prise en considération immédiate du postulat et son renvoi à la Municipalité.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice décide par 25 voix pour et 24 voix contre d'accepter la prise en considération immédiate du postulat « Vendre la parcelle 67 afin de financer des investissements à venir » de M. Pache et consorts et son renvoi direct à la Municipalité pour étude et réponse.

12. Dépôt de la motion « Subvention pour les vélos à motorisation électrique »

Dépositaires : MM Bizzo, Pache, Gyga

M. le Président passe la parole à M. le co-déposant Bizzo pour la lecture de la substance de la motion.

La Municipalité a un complément à apporter.

Mme Theumann : J'aimerais remercier M. Bizzo pour cette initiative que la Municipalité encourage. Elle reçoit avec grand intérêt cette motion parce que nous travaillons déjà dessus. C'est un sujet qui a été abordé déjà depuis plusieurs années par la commission de gestion et qui a été aussi repris et évoqué lors de la journée du budget. Nous travaillons dessus et nous sommes ravis que vous ayez un intérêt qui va dans le même sens que le nôtre.

M. le Président ouvre la discussion sur cette motion.

M. Hirsch : Si on subventionne les vélos électriques, pourquoi pas également les vélos classiques ? Où s'arrête-t-on ? Honnêtement, je ne comprends pas pourquoi il faut faire cela.

M. Pache : Il s'agit ici d'essayer de convertir un certain nombre d'utilisateurs de voitures, pour des trajets courte distance, de la voiture au deux-roues. Afin de rendre ce passage de l'un à l'autre plus simple, M. Bizzo suggère que le vélo électrique est une bonne idée. Aujourd'hui, le vélo électrique est quand même un peu plus cher, à catégorie de vélo équivalente, qu'un vélo normal, d'où cette idée de subvention. Je pense donc que, pour le bien de notre population, pour le bien de notre air, pour le bien de nos oreilles par rapport au trafic, c'est une bonne idée à soutenir.

M. Ruegg : Je ne comprends pas non plus cette motion. Je pense qu'à Saint-Sulpice tout le monde ou une grande majorité de la population a les moyens de se payer un vélo électrique. Je ne vois pas pourquoi on devrait subventionner cela. De plus, si ce n'est que l'argent qui motive les personnes, alors ce n'est pas une bonne motivation. La motivation doit venir de soi-même en se disant : je vais protéger la nature, je ne vais plus utiliser ma voiture, je vais changer mon mode de fonctionnement ; mais pas par une subvention communale.

Mme Fankhauser : Je pense tout simplement que c'est toujours bien d'inciter positivement. C'est une belle initiative. Si on n'a pas le physique de Mike Horn pour faire quelques kilomètres à vélo c'est agréable d'avoir un vélo électrique. J'ai vu autour de moi pas mal de personnes qui ont fait le passage de la voiture au vélo grâce à la propulsion électrique. Je trouve que c'est bien même si ce n'est peut-être pas optimal. Surtout, nous aimerions tous diminuer le

trafic des voitures dans le village et autour du village. On aimerait inciter positivement les Serpelious à utiliser d'autres moyens.

M. Hirsch : La question n'est pas vraiment de savoir si c'est une bonne chose pour réduire les déplacements en automobile. On est tous d'accord là-dessus. La question c'est de savoir si c'est le rôle de la Commune de financer cela. Et là je pense que, surtout dans notre Commune, ça ne va rien apporter. C'est essentiellement dans la tête des gens, comme M. Ruegg l'a dit tout à l'heure, qu'ils vont décider si oui ou non ils vont prendre le vélo. Si les gens sont motivés par l'argent, une subvention de quelques centaines de francs, pour acheter un vélo, ils vont peut-être l'acheter pour faire l'économie et le vélo restera dans le garage et ils ne l'utiliseront pas.

Mme Probst : Si vraiment on a beaucoup d'argent, qu'on est réellement dans une Commune riche, on peut imaginer qu'on pourrait payer quelques points d'impôts en plus. Mais ça c'est juste exclu. Donc moi je soutiens vraiment cette subvention parce que je pense que c'est aussi une forme d'image qu'on donne de notre Commune en étant une Commune qui soutient cela. Il y a actuellement énormément de Communes vaudoises qui proposent ce type de subventions.

M. Spaccapietra : Je voulais juste dire qu'il y a d'autres moyens de favoriser l'utilisation des transports électriques individuels autres que de donner de l'argent aux gens qui veulent bien acheter un vélo électrique. On a en ce moment même une campagne de promotion, faite par la Commune, pour les vélos cargo et on peut faire exactement la même campagne de promotion pour les vélos électriques.

Mme Comte : Je suis entièrement d'accord avec M. Hirsch et avec M. Ruegg. Je ne vois pas pourquoi on subventionnerait les vélos électriques plutôt que les vélos pas électriques ou même une paire de baskets pour ceux qui vont à pied. Je trouve que ce n'est pas juste. C'est stigmatiser une chose et je pense que les utilisateurs de grosses voitures, même si vous leur donnez un vélo électrique, ils iront quand même en voiture.

M. Dijamatovic : Je suis entièrement acquis à cette idée de subvention. Il y a quand même un élément qu'il nous faut expliquer parce que la motion ne le développe pas. Il ne faut pas imaginer que c'est la Commune qui va simplement verser l'argent à qui voudrait bien acheter un vélo électrique. Le système qui est mis en place dans les Communes qui pratiquent cette subvention prélève une taxe sur la consommation électrique. Ce qui veut dire que l'argent qui est collecté c'est notre argent et nous subventionnons, nous-mêmes, notre propre système. Ce n'est pas un cadeau que le budget communal fait à l'attention de celles et ceux qui voudraient peut-être faire un peu de vélo assisté mais c'est un système qui est déjà appliqué dans de très nombreuses Communes, par exemple Lausanne ou Bussigny. Dans toute ces Communes il y a la création préalable d'un fonds, alimenté par une taxe qui est prélevée sur l'électricité. Bien entendu, cela serait soumis au Conseil communal pour que ce dernier accepte que les Services Industriels prélèvent une taxe, pour le compte de la Commune, pour l'alimentation d'un fonds. Si on imagine une taxe de 0,25 cts par kWh, cela revient à environ 100 francs par ménage et par an. C'est avec ce mécanisme-là qu'on peut imaginer financer une subvention mais ce n'est en aucun cas au budget communal de subventionner directement ces vélos. C'est là qu'est l'incitation : nous payons notre propre système et après, si on veut acheter un vélo, on peut avoir une subvention en échange de cette contribution.

M. Laurent Clerc : Merci à Yves Dijamatovic pour son explication. J'abonde dans le sens de tous les intervenants qui sont contre cette subvention. C'est une responsabilité privée. Aux lumières des explications de M. Dijamatovic c'est encore pire. Il est exclu qu'on augmente les taxes au profit de ceux qui, de toute façon, ont envie de s'acheter un vélo électrique. On paie

déjà bien assez de taxes comme ça. Investissons plutôt, comme on l'avait déjà relevé dans un autre Conseil communal, sur un plan d'étude pour mettre du photovoltaïque sur les bâtiments communaux et laissons la responsabilité privée aux individus. Que ceux qui veulent s'acheter un vélo électrique l'achètent, mais pas sur le dos de la collectivité.

M. Hirsch : Je voulais revenir sur le point mentionné par Mme Probst tout à l'heure. Je pense que ce serait une opportunité pour la Commune de briller dans le sens de la mobilité douce, dont je suis un grand défenseur, d'investir dans des pistes cyclables de qualité et dignes de ce nom. Ça, à mon avis, ce serait beaucoup plus durable et beaucoup plus visible qu'une subvention financée par des taxes pour des vélos pour le transport individuel. Laissons les choses individuelles aux individus, et les choses collectives à la Commune.

M. Gygax : Je vous trouve un peu sévères et moralisateurs. En définitive, nous souhaitons tous qu'il y ait moins de voitures dans cette Commune. On l'a déjà entendu ce soir : il y a juste une différence de prix entre un vélo classique et un vélo électrique, ce qui ne permet peut-être pas à tous ceux qui veulent faire le pas d'investir dans un vélo électrique de le faire. Je pense qu'il y a un certain intérêt à soutenir cette motion, en particulier parce qu'on va avoir une jeune génération qui va commencer à utiliser les transports individuels et si on les amène directement à la voiture à l'âge de 18 ans, on n'aura certainement pas atteint le but recherché. Je pense que c'est pour les jeunes que ce sera le plus intéressant. L'efficacité de ces dispositifs a été prouvée dans de très nombreuses Communes, notamment vaudoises, qui l'ont mis en œuvre. Evidemment il y a une contrepartie alors est-ce que ça doit passer par le budget ou est-ce que ça doit passer par la taxe ? Je pense que la Municipalité pourra développer un projet qui permette de trouver une solution acceptable. Quoiqu'il en soit, soutenez cette motion, je pense qu'elle en vaut la peine. C'est quand même quelque chose qu'on peut faire et qui ne va pas non plus nous coûter 3 points d'impôt.

M. Ruegg : A mon sens ce ne sont pas les jeunes qui ont besoin de ça parce qu'eux ont déjà pris le pli. Ce sont plutôt nos générations qui utilisent les voitures et ceux-là ne vont pas échanger leur voiture contre un vélo électrique.

M. Bizzo : Un autre point important que je voulais relever ce soir c'est la question des personnes âgées qui ne peuvent pas forcément conduire une voiture. Dites-vous que si on permet à ces personnes d'acheter un vélo électrique, peut-être que ça pourrait leur rendre aussi un peu de mobilité.

M. Strobel : Qu'est-ce qui nous empêcherait d'approcher un fournisseur et d'imaginer une action pour Saint-Sulpice ?

M. le Président : Si la motion est acceptée, la Municipalité pourra étudier l'opportunité d'une telle action.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et, après avoir indiqué que les procédures de vote expliquées au point n°11 de l'ordre du jour sont également valables pour ce point-ci, propose de passer au vote concernant la prise en considération immédiate du postulat et son renvoi à la Municipalité.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice décide par 33 voix pour, 13 voix contre et 3 abstentions d'accepter la prise en considération immédiate de la motion « Subvention pour les vélos à motorisation électrique » de M. Bizzo et consorts et son renvoi direct à la Municipalité pour détermination.

13. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : Pas de commentaires.

APREMADOL - Mme Michel : Le comité s'est réuni le 13 décembre et le 24 janvier. Un nouvel outil de l'évaluation des situations nous a été présenté, qui sera introduit dans le courant de l'année 2019. Au niveau des prestations, on constate une diminution des heures dévolues à l'aide au ménage, et une augmentation des heures pour les soins. Les autres prestations sont stables. On nous a juste dit que le budget 2018 serait dépassé. Le budget 2019 est encore en négociation et ne nous a donc pas été présenté.

ARASOL - Mme Burrus : Pas de commentaires.

ORPC - M. Moser : Pas de commentaires.

PolOuest – M. le Président : Pas de commentaires.

SDOL - M. Racine : Nous avons assisté à des réunions sur cinq différents thèmes. Ceci sera répété le 12 mars, dans cette salle. Je ne peux que vous inciter à venir participer à ces séances de travail.

14. Propositions individuelles et divers

M. Glauser : J'ai juste deux problèmes à signaler au niveau de l'administration communale. En premier : je connais deux dames qui sont venues début décembre concernant l'opposition pour le monte-charge sur la rue du Centre, chemin du Bochet. Elles ont dû faire trois fois les deux immeubles et personne n'a réussi à leur faire comprendre comment faire pour faire une opposition. Du coup elles sont rentrées à la maison et elles n'ont pas fait opposition, ce qui paraît un petit peu étonnant. A l'époque, sauf erreur, on pouvait annoter sur les plans, il y avait une liste où on pouvait signaler une opposition ou faire une remarque. Il semblerait que ce n'est plus possible.

La deuxième chose concerne la réservation pour la société de gym. On a réservé, il y a 8 mois en arrière, le foyer avec les salles de gym et on nous a dit dernièrement, par email, qu'il y aura la Wesley Church qui sera là, que ça ne va pas pour le foyer et qu'il faut qu'on le libère au plus vite. J'estime que si nous réservons 8 mois à l'avance, on doit nous dire tout-de-suite si ça ne va pas et ne pas attendre de nous le dire maintenant.

M. Dubuis : J'ai eu le plaisir d'avoir tout à l'heure au téléphone notre ancien Secrétaire du Conseil, M. Daniel Giroud, et il a tenu à ce que je vous transmette ses salutations les plus chaleureuses. Vous savez tous qu'il a eu des problèmes de santé assez graves. Je l'ai évidemment questionné là-dessus et il a répondu qu'il n'allait pas si mal. C'était son expression. Il a commencé un traitement et apparemment le traitement se passe assez bien. Donc de bonnes nouvelles de la part de M. Giroud et surtout ses salutations très chaleureuses. Je me permets de passer du coq à l'âne pour ne pas redemander la parole par la suite. J'aimerais parler du nouveau règlement sur les arbres qui a été extrêmement bien étudié et longuement étudié. Ce règlement est aussi très important et il est important qu'il soit le mieux connu possible par la population. Une meilleure connaissance de ce règlement permettrait certainement son respect plus rigoureux et rendrait la population plus sensible à l'effort que la Municipalité fait au bénéfice des arbres. En ce sens j'aimerais émettre le vœu que la Municipalité informe mieux la population sur ce règlement et je pense, par exemple, à l'envoi d'un flyer sur le règlement sur les arbres pour en écrire les principales règles, comme la Municipalité le fait dans d'autres cas.

Mme Parent : Je voudrais vous communiquer deux points. Le premier : rue du Centre au 76, sur le trottoir, c'est à peu près en face de l'auberge communale, il y a un réverbère qui est

cassé depuis longtemps. Il y avait un petit pot dessus pour le signaler et maintenant il n'y a plus rien et le soir, quand il fait nuit, les piétons ne le voient pas bien, notamment les gens qui ne voient pas bien.

M. le Syndic : Je vais répondre à Mme Parent. Ce sont ce qu'on appelle des réverbères « Vieux Paris » qui sont compliqués car de petite série. Afin que les délais de livraison de ces réverbères soient plus courts et pour la sécurité de tout le monde, nous avons demandé une offre pour avoir quelques réverbères en réserve à la Voirie. Il y avait effectivement un cône qui protégeait le socle. Maintenant, si quelqu'un a eu la bonne idée de l'enlever, je ne l'ai pas vu. Je vais remédier à ça. Je vais demander à la Voirie de prendre des précautions demain matin.

Mme Parent : Merci. Mon deuxième point c'est à propos de l'entretien de la forêt du Laviau. Il y a pas mal d'habitants de la Commune qui s'interrogent et qui souvent se plaignent de l'entretien. Ils ne comprennent pas trop ce qui se passe et j'ai été plusieurs fois interpellée à ce sujet. Je voudrais vous donner quelques exemples de questions qu'on m'a posées ou de choses qu'on m'a racontées. Par exemple, la première chose qu'on me demande c'est : pourquoi on a coupé ou pourquoi est-ce qu'on coupe autant d'arbres dans la forêt ? De temps en temps ça fait de grandes clairières où il n'y a plus grand-chose. Il ne s'agit pas d'arbres qui sont le long des chemins donc ils n'ont pas l'air de représenter un risque de chute de branches sur le chemin. On ne comprend donc pas trop pourquoi. Une autre question qu'on m'a posée : l'année dernière, il y a eu des coupes d'arbres qui ont été faites au tout début du printemps, à peu près à cette époque, et c'était le moment où les oiseaux, notamment les hérons, commençaient à nicher. Les coupes sont faites à côté des endroits, ou même aux endroits, où il y a des hérons qui nichent tout en haut des arbres donc cela ne paraissait pas une bonne idée. Pourquoi couper à ce moment-là ? Encore une autre chose qui a choqué certaines personnes, c'est l'emploi pour ces coupes de gros tracteurs, de grosses machines qui sont vraiment très lourdes. Quand elles passent dans la forêt elles roulent forcément sur les racines qui sont en dessous et ça abîme les arbres pour de bon. Les racines c'est vraiment très important. La faune qui habite là est aussi dérangée. Une idée consisterait à utiliser éventuellement des machines plus petites ou carrément des chevaux. Maintenant on peut débarder avec des chevaux, ça existe même dans le canton de Vaud. J'ai regardé et il existe des entreprises qui le font. Enfin il y a un dernier point qui concerne les chemins piétonniers dans la forêt, par exemple le long de la Venoge. Il y a des machines qui passent pour couper les branches et ces machines ne coupent pas les branches mais elles les mâchouillent ça fait autant de blessures aux arbres et aux buissons. Ce sont vraiment des mauvaises blessures. Après ça a du mal à cicatriser ou ça ne cicatrise jamais. C'est ce genre de questions qui me sont posées de temps en temps et je ne sais pas leur dire à qui s'adresser pour ces questions. Est-ce que c'est à vous ? Est-ce que c'est à une entreprise ? Est-ce que c'est au Canton ? Est-ce que c'est un autre organisme ? Où est-ce qu'on peut avoir une réponse ?

M. le Syndic : Mme Parent, je vais répondre à une ou deux de vos interrogations. Concernant les coupes d'arbres, notre forêt est une forêt d'accueil et donc nous avons mandaté le Triège Venoge qui gère la forêt. C'est le garde forestier qui décide des arbres qu'il doit abattre ou pas. Certaines essences sont là pour protéger d'autres essences afin qu'elles arrivent à maturation. Lorsqu'à un certain moment il faut abattre des peupliers par exemple, qui n'ont pas beaucoup de valeur ajoutée, ou laisser des essences plus nobles se développer, il s'agit d'une gestion des forêts qui est faite par le Canton. La Commune n'intervient pas là-dessus. Pour certaines coupes d'arbres, effectivement, le bûcheron vient avec une machine qui est assez conséquente. Je sais qu'il y a quelques Communes qui reviennent à l'ancienne avec des chevaux pour faire le débardage. Ce n'est pas évident, je crois qu'il y a une entreprise qui a deux chevaux mais si elle doit s'occuper de toutes les forêts des Communes, c'est compliqué. Néanmoins la Voirie ou l'entreprise forestière ratisse toujours par la suite pour traiter des ornières qui ont été faites par le tracteur et la nature reprend le dessus. Quant à la

coupe des arbres et à la période où ils sont coupés, je pense que le Canton sait exactement quand il y a les hérons qui nichent. Quant aux blessures qui sont faites sur les arbres, je suis surpris parce qu'en principe ce sont des forestiers, des spécialistes, qui s'en occupent. J'irais me rendre compte. De toute façon j'ai rendez-vous demain au Laviau avec une entreprise et je jetterais un coup d'œil et vous donnerais une réponse.

M. Mouvet : Ma dernière intervention concerne le plan directeur intercommunal. On nous a mentionné qu'on était à bout touchant sur ce dossier, d'après ce que j'ai compris, et je voudrais revenir à ce qui a été dit et ce qui a été présenté aux différents conseillers communaux des 8 Communes du district qui étaient impliqués à l'époque, lors d'une séance qui avait lieu en janvier 2016. D'après ce que je lis, j'ai le document sous les yeux, les nouveaux plans directeurs communaux seront constitués d'un tronc commun, un ou plusieurs plans de synthèse intercommunaux, par exemple par domaine, rapport explicatif communal, diagnostics, objectifs, etc., un ou plusieurs plans d'ensemble et surtout ensuite de 8 cahiers communaux pour autant de Communes. Donc il s'agit de plans directeurs qui sont communaux dont une partie est un tronc commun. Est-ce que c'est bien dans cette direction-là qu'on se dirige ?

M. Brandt : Le projet de plan directeur intercommunal est celui que j'ai entre mes mains. Il s'agit du tronc commun. A cela s'ajouteront, effectivement, 8 cahiers communaux qui concerneront chacune des Communes du district. Ceux-ci viendront plus tard. Pour le moment c'est ce cahier commun du plan directeur intercommunal qui a été présenté à la population.

M. Mouvet : Donc on ne votera que sur un ensemble constitué du tronc commun et de notre cahier communal ?

M. Brandt : Oui, à la fin. Mais là il s'agit d'une consultation publique qui est hors procédure.

M. Dijamatovic : J'aimerais adresser une question à la Municipalité. Je fais référence au chantier au bas des Pâquerettes. Je pense que tout le monde voit dans quelle situation se trouve ce chantier. Il est, pour ainsi dire, inactif depuis bien quelque temps mais il est surtout dans un état assez épouvantable. On va dire que c'est une grosse verrue et je ne sais pas du tout si ce chantier aura une fin. Est-ce qu'on a des informations ? Est-ce qu'on pourrait savoir ce qu'il en est de cet objet ?

M. le Syndic : Je peux vous donner une réponse parce que j'étais dans le voisinage ce matin pour un contrôle. Nous lui avons fait remarquer que ça devenait problématique et que son architecte devait prendre un peu plus de précautions. Notre message a été bien entendu, et il va faire le nécessaire. La construction de la maison va reprendre mais je ne peux pas vous dire exactement quand. Je ne pense pas que ce sera avant mi-mars.

M. Hirsch : Le 10 décembre passé, un de nos concitoyens a écrit une lettre à la Municipalité ainsi qu'au Président du Conseil. Une lettre qui, je trouve, était très profonde, très intense et d'une excellente qualité de réflexion et j'estime qu'une telle lettre mérite bien une réponse. Alors, puisque, lors de la dernière séance, vous avez partagé le contenu de cette lettre avec le Conseil, je voudrais vous poser cette question : est-ce que la Municipalité, ou vous, Monsieur le Président, avez répondu à ce Monsieur ? Et qu'est-ce que vous avez répondu ? Ça c'est le premier point.

Et j'ai un deuxième point : M. Richards, qui ne peut pas être avec nous aujourd'hui, m'a demandé d'intervenir pour lui. Il s'inquiète par rapport à notre façon de travailler et il demande à la Municipalité de mieux respecter les délais pour les conseillers lors de la remise des préavis. Je pense qu'il se réfère au préavis du Foyer pour lequel le dépôt du préavis et le

rapport de la commission sont intervenus en même temps ou du dépôt tardif du préavis pour la route cantonale. Ce sont des points que l'on a déjà critiqués par le passé, l'année passée notamment, et on pense que ça devrait être quelque chose d'exceptionnel. Cependant on a un peu l'impression que c'est une habitude aujourd'hui. Il demande donc si on va changer cela et comment. Il demande de mieux préparer les dossiers, de ne pas se contenter de « passer le paquet », je cite, donc en d'autres termes un vrai travail de fond sur les dossiers avant de les présenter au Conseil pour décision. Il constate qu'à cause des contraintes temporelles on voit bien que la préparation inadéquate devient une habitude, alors que la Municipalité est de nouveau au complet puisque vous êtes 5. Il demande comment on peut arriver à un fonctionnement normal ?

M. le Président : Pour la lettre, je n'ai pas répondu. Ce n'est pas à moi de répondre. Et pour le courrier, c'est vrai qu'on a eu un débat lors de la dernière législature sur le délai dans lequel il devait être envoyé. On envoyait 10 jours à l'avance, mais il n'y a rien d'écrit. En fait la seule chose qui est écrite c'est que la convocation doit être faite 5 jours avant le conseil, ce qui veut dire qu'on serait en droit de vous donner 5 jours de délai. Maintenant on avait décidé d'un délai de 10 jours mais sans aller bien loin, juste une Commune à côté, ils donnent les documents le soir même.

M. Panzera : Concernant le préavis du Foyer et le précédent : vous savez qu'on a des commissions permanentes, qui ont une raison d'être précise : elles sont à disposition pour traiter les cas d'une certaine urgence. Le cas de l'achat du terrain était urgent puisqu'on avait une deadline qui était prévue au 7 novembre. Pour ce qui concerne le Foyer on a aussi une deadline dans le sens où plus vite la transaction passera et moins on paiera les fameux CHF 50'000.- de loyer qu'on paie annuellement. Plus vite on rentre en possession de ce bien, plus la partie de loyer à payer, au prorata temporis, sera réduite. Ceci étant dit, ce qu'on peut améliorer pour ce type de préavis, c'est de vous les envoyer en même temps qu'on les envoie au commissaire des commissions permanentes. C'est peut-être la chose que l'on peut revoir et reconsidérer.

M. le Syndic : Je reprends la parole pour répondre à M. Hirsch. Oui, nous avons répondu bien sûr à ce Monsieur. La Municipalité a en effet pour habitude de toujours répondre aux lettres qu'elle reçoit. Je n'ai pas en tête la teneur de ce que nous lui avons répondu, donc je ne peux pas vous le communiquer. Dans les grandes lignes, nous avons répondu que nous avons pris acte et connaissance de son texte.

M. Spaccapietra : Je voudrais, chers collègues, aborder deux points. Le 1^{er} fait immédiatement suite à la question posée et à la réponse de M. Panzera sur la procédure pour les préavis concernant le Foyer. J'avais cru comprendre autrefois que les conseillers communaux qui souhaitaient se prononcer ou faire des suggestions sur un préavis pouvaient toujours s'adresser à la commission nommée pour ce préavis pour leurs remarques. Cependant, si la commission est saisie d'office comme vous l'avez fait, parce qu'elle est là pour ça, et que nous n'avons pas vu le préavis avant, cette possibilité de s'exprimer sur un préavis disparaît et je me demande si ça ne consiste pas en un vice de procédure.

M. Panzera : A nouveau, ce que nous devons revoir, c'est l'envoi du préavis aux Conseillers en même temps qu'on l'envoie aux membres de la commission, ce qui vous laisserait le temps de réagir. Voilà l'action corrective que je propose que l'on mette en œuvre pour ce genre de cas de figure. Est-ce que j'ai répondu à votre attente ?

M. Spaccapietra : Oui, et je ne saurais qu'être d'accord avec cette option. J'espère que vous allez la mettre en œuvre. Mon 2^{ème} point concerne le journal Le Serpeliou, qui est la publication

quasi officielle du village. Depuis un certain temps, ce journal publie régulièrement un billet de la Municipalité. C'est très bien mais je me demande si on ne devrait pas, dans le même journal, avoir un billet du Conseil ?

M. le Président : Les séances et décisions du Conseil Communal sont déjà retranscrites dans Le Serpeliou.

M. Spaccapietra : Je ne vois que billet des décisions de la Municipalité.

M. le Président : Et c'est suivi des décisions qui ont été prises au Conseil Communal. Dans le nouveau Serpeliou il y a eu plusieurs séances qui ont été marquées avec les décisions qui ont été prises au Conseil.

M. Spaccapietra : Si jamais on pouvait y ajouter un billet, comme il existe le billet de la Municipalité et le compte rendu de ce qui s'est passé au Conseil Communal, je trouve que ça serait bien.

M. le Président : Peut-être que le futur Président le fera.

M. Pache : Pour répondre à M. Spaccapietra, pour moi le Serpeliou n'est pas un journal quasi officiel, même si c'est vrai qu'il reçoit une subvention communale. C'est une association au sens du Code suisse, avec des statuts, et il se trouve que dans ces statuts c'est un journal de publicité et d'information locale mais ce n'est ni un journal politique, ni un journal polémique. Dans le fond, depuis le billet de la Municipalité, depuis qu'il existe, il y a une page ouverte à l'autorité qui subventionne une partie du journal, d'une manière assez neutre et objective mais le journal n'a pas pour but d'être un journal polémique.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 23h29 et invite à partager un verre de l'amitié.

Conseil communal

p.o M. Etienne Dupuis
Vice-président



Mme Olga Aguilar
Secrétaire